

acilement un emploi. D'ordinaire leurs antécédents médicaux militent contre eux. Ils ont souffert d'arthrite ou de quelque autre maladie et ainsi ne peuvent accomplir un travail aussi bien que les gens bien portants. Il en résulte donc qu'ils ont de la difficulté à obtenir un emploi. Ils peuvent tout au plus obtenir un emploi spécialisé ou de courte durée.

Je me rappelle que lorsque je me suis présenté à l'élection partielle de 1946, le ministre du Revenu national (M. McCann) est venu me prêter son concours. Comme il est médecin, j'ai pensé que l'endroit où il devait logiquement m'accompagner était l'hôpital Queen Elizabeth. Nous nous y sommes rendus et nous avons été témoins de bien des spectacles tragiques et navrants. De tels spectacles sont attristants pour quiconque n'y est pas habitué. Je dois dire que beaucoup de malades manifestent du courage dans des circonstances extrêmement défavorables. Il nous faut le voir pour le croire. Cependant, nous avons fait à peu près la moitié de notre visite quand j'ai remarqué que le ministre était pâle. Il me déclara qu'il avait affaire ailleurs et s'excusa. Je ne lui adresse aucun reproche, car de tels spectacles crévent vraiment le cœur.

Je ne saurais trop exhorter les députés à appuyer le projet de résolution. Pour ma part, je crois que cette mesure devrait exister depuis longtemps. Il ne devrait pas y avoir d'inconvénient à appuyer la motion dans sa forme actuelle, car elle demande simplement que le gouvernement étudie l'opportunité de prendre de telles mesures.

M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer le projet de résolution proposé par l'honorable député de Terrebonne (M. Bertrand). L'honorable préopinant (M. Hunter) a dit que sa circonscription compte deux institutions qui s'occupent des gens ainsi affligés et où ils reçoivent tous les soins qu'il est humainement possible d'accorder dans les limites des moyens, soit de leurs familles, soit de la municipalité, soit encore des institutions elles-mêmes.

La circonscription de Vancouver-Burrard est dotée d'un des plus grands hôpitaux du Canada. Avant de venir représenter cette circonscription à la Chambre je savais ce qui se passait derrière les murs de cette vaste institution. Aujourd'hui nous sommes plus conscients que jamais, je crois, d'être le gardien de notre frère. Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus, car je sais que tous les députés ont constaté le stigmate dont sont entachés certains individus ou leurs familles, parce qu'un des leurs est incurable.

Dans le bon vieux temps, nous tenions beaucoup plus qu'aujourd'hui à nous occuper des membres de notre famille propre. Nous devons nous rendre compte que la situation des incurables est bien pire qu'il y a vingt-cinq ou trente ans. L'honorable député a parlé du sort des aveugles. Nul n'ignore que dans les grands centres, voire dans les campagnes, comme le disait l'honorable député de Peace-River (M. Low), il serait possible, parfois, d'employer des gens de cette catégorie si le public ne s'y opposait pas. Cet état de choses existe de l'Atlantique au Pacifique. Quelle que soit la nature de nos convictions politiques, nous devrions tous, en tant que députés, appuyer de tout cœur un projet de résolution comme celui-ci.

Je ne saurais, ni aucun autre membre de la Chambre sans doute, dire au Gouvernement ce que peut coûter l'application de la mesure. Je suis très heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait déclaré que l'enquête suit son cours. Il est certes du devoir des membres de la Chambre, pris séparément ou collectivement, de donner leur chaleureux appui à une mesure propre à améliorer le sort des personnes qui souffrent d'un reliquat incurable de quelque maladie que ce soit. Je suis donc très heureux d'appuyer la proposition de résolution et d'apprendre que le Gouvernement mène une enquête pour se faire une idée et nous en faire part assez prochainement de ce que l'exécution d'un tel programme pourrait coûter aux contribuables canadiens. Je suis sûr que ces derniers seront très heureux d'en assumer les frais.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens, moi aussi, à appuyer de tout cœur la proposition de résolution dont la Chambre est saisie. Je m'unis aux préopinants pour féliciter le motionnaire (M. Bertrand); je le félicite tout particulièrement de sa ténacité, qui dure depuis des années. Le moment est venu, je l'espère, pour la Chambre de se prononcer en faveur de la résolution, et d'amener le gouvernement à y donner suite.

Je serai bref. Les discours prononcés jusqu'ici semblent montrer que nous sommes tous d'accord. Cependant, il me paraît opportun de signaler que l'an dernier le comité mixte sur la sécurité des vieillards a eu à faire face à ce problème en maintes occasions même si les attributions du comité ne lui permettaient pas de l'examiner. Je note, en particulier, cette phrase, tirée de la page 101 du rapport du comité, qui a été déposé à la Chambre le 28 juin 1950: